



DÉCISION MUNICIPALE N°2024_153

OBJET : DST/SERVICE BATIMENTS – ATTRIBUTION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE ARCHITECTURALE ET ENERGETIQUE POUR LE GYMNASE MICHELINE OSTERMEYER

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Décret n°2019-771 en date du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire,

CONSIDERANT le souhait de la commune de réaliser une étude de faisabilité architecturale et énergétique pour le Gymnase Micheline Ostermeyer, rentrant dans le champ d'application du Décret Tertiaire, afin de déterminer la nature et le coût prévisionnel des travaux permettant d'atteindre un objectif de réduction de 60% des consommations énergétiques du bâtiment,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une prestation extérieure pour accompagner la Commune dans la réalisation de ses études,

CONSIDERANT qu'après examen, suite à la consultation réalisée, l'offre de mission proposée par la S.A.R.L « TEAM CONCEPT » en date du 28 février 2024, répondant à la demande de la Commune, apparaît comme pertinente ;

DECIDE

Article 1er :

Missionner la S.A.R.L « TEAM CONCEPT » sise 101 Rue de Paris - 77200 TORCY, pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale et énergétique pour le Gymnase Micheline Ostermeyer,.

Article 2 :

S'acquitter du montant forfaitaire de la prestation établi à un montant de 38 150 € HT, et le **verser** par mandat administratif à l'issue de chaque prestation, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire ou postal via le portail Chorus Pro, soit :

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	Montant H.T	Montant T.T.C
Phase 1 : AUDIT ENERGETIQUE / AUDIT TECHNIQUE ET STRUCTURELLE	14 700 €	17 640 €
Phase 2 : FAISABILITE ENERGETIQUE ET TECHNIQUE	7 700 €	9 240 €
Phase 3 : FAISABILITE / PROGRAMME ARCHITECTURAL	15 750 €	18 900 €
MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION	38 150 €	45 780 €

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section investissement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 19/08/2024

Publié(e) le : 19/08/2024

Exécutoire le : 19/08/2024

Fait à PIERRELAYE, le 16/08/2024

Le Maire,



Michel VALLADE



TEAMCONCEPT

Architecture - Programmation - AMO

101 Rue de Paris
77200 TORCY
Téléphone : 01-64-68-61-14
Mail: contact@teamconcept.fr

28/02/2024
24-002

MAIRIE DE PIERRELAYE
A l'attention de Mr. PEIGNEUX
Directeur des Services Techniques

06.10.75.13.33
01.34.32.31.45

Objet : Etude de faisabilité architecturale et énergétique pour le Gymnase Micheline Ostermeyer à PIERRELAYE

REPRÉSENTANT	NUMÉRO DEVIS	DELAIS		CONDITIONS
Sans objet	24-002	30 JOURS		Sans objet
DESCRIPTION	JOURS	P. U.	MONTANT	
PHASE 1: AUDIT ENERGETIQUE / AUDIT TECHNIQUE ET STRUCTURELLE	21	700	14 700,00	
PHASE 2: FAISABILITE ENERGETIQUE ET TECHNIQUE	11	700	7 700,00	
PHASE 3: FAISABILITE / PROGRAMME ARCHITECTURAL	22,5	700	15 750,00	
			€	38 150,00
				20,00%
				7 630,00
				-
			€	45 780,00

Le Client
Bon pour accord + signature

Pierrelaye, le 16/08/2024
« Bon pour accord »
M. Vallade, Maire

JL



La société

SARL TEAM CONCEPT
101 Rue de Paris 77200 TORCY
Tél : 01 64 68 61 14
Mail: contact@teamconcept.fr
Siret 51178501800037 - APE 7111Z